

PROCÈS-VERBAL

8^e réunion

Le mardi 12 décembre 2006

Salle Maurice-Vincent (local B1-3002) du Pavillon Georges-Cabana

La réunion s'ouvre à 13 h 30 sous la présidence du recteur, le P^r Bruno-Marie Béchard, le P^r Louis Marquis agissant à titre de secrétaire.

Les membres suivants sont présents :

P ^r Bruno-Marie Béchard	Recteur
M ^{me} Alexandra Beaudry	Étudiante au 1 ^{er} cycle
P ^{re} Lynda Bellalite	Doyenne, Faculté des lettres et sciences humaines
P ^r Edwin Bourget	Vice-recteur à la recherche
P ^r Martin Buteau	Vice-recteur aux études et vice-recteur aux ressources informationnelles
P ^r François Charron	Professeur, Faculté de génie
P ^r Jean Desclos	Vice-recteur à la communauté universitaire
M ^{me} Caroline Dubois	Chargée de cours, Faculté des lettres et sciences humaines
P ^r Réjean Hébert	Doyen, Faculté de médecine et des sciences de la santé
P ^r Gérard Lachiver	Doyen, Faculté de génie
P ^r Denis Marceau	Vice-recteur aux études supérieures et à la formation continue
P ^r Louis Marquis	Secrétaire général et vice-recteur aux relations institutionnelles
M. Jean-Philippe Morin	Étudiant au 3 ^e cycle
P ^r Roger Noël	Doyen, Faculté d'administration
P ^r Robert Parent	Professeur, Faculté d'administration
P ^r Daniel Proulx	Doyen, Faculté de droit
P ^{re} Luce Samoisette	Rectrice adjointe et vice-rectrice à l'administration
M. Élie Simard	Étudiant au 2 ^e cycle
P ^r Donald W. Thomas	Doyen, Faculté des sciences

Les membres suivants se sont excusés :

P ^r Jean-Pierre Brunelle	Professeur, Faculté d'éducation physique et sportive
P ^{re} Godelieve Debeurme	Professeure, Faculté d'éducation
M ^{me} Audrey Delsemme	Étudiante au 1 ^{er} cycle
P ^r Paul Deshaies	Doyen, Faculté d'éducation physique et sportive
P ^{re} Céline Garant	Doyenne, Faculté d'éducation
P ^r Jean-Luc Parent	Professeur, Faculté de médecine et des sciences de la santé
P ^{re} Denise Pratte	Professeure, Faculté de droit
P ^r Claude Spino	Professeur, Faculté des sciences
P ^r Louis Vaillancourt	Professeur, Faculté de théologie, d'éthique et de philosophie
P ^r Gilles Vandal	Professeur, Faculté des lettres et sciences humaines

La personne suivante est invitée :

M^{me} France Myette Registraire, Bureau de la registraire

Le P^r Marc Dumas (doyen, Faculté de théologie, d'éthique et de philosophie) arrive au cours de la résolution CU-2006-12-12-04.

CU-2006-12-12-01

Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil universitaire adopte l'ordre du jour, tel qu'il apparaît à l'avis de convocation annexé au présent procès-verbal, après avoir ajouté le point 5.1.1 *Règlement des études* (Règlement 2575-009) – articles 4.1.5.2 et 4.1.5.3 – modifications – approbation – recommandation au conseil d'administration.

CU-2006-12-12-02

Adoption du procès-verbal du 31 octobre 2006

Sur proposition régulière et à l'unanimité, les membres présents à la réunion du 31 octobre 2006 adoptent le procès-verbal de cette réunion, tel qu'il a été transmis aux membres à l'avance.

CU-2006-12-12-03

Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du 31 octobre 2006

Il n'y a aucun sujet à traiter.

COMMUNICATION DU RECTEUR

CU-2006-12-12-04

Communication du recteur

Le conseil universitaire reçoit du recteur l'information relative au réinvestissement universitaire.

VICE-RECTORAT AUX ÉTUDES

CU-2006-12-12-05

Règlement des études (Règlement 2575-009) – articles 4.1.5.2 DÉBUT ET FIN DES ACTIVITÉS D'UN TRIMESTRE et 4.1.5.3 SUSPENSION DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES – modifications – approbation – recommandation au conseil d'administration

Sur proposition régulière et à l'unanimité, à la recommandation du comité de direction, le conseil universitaire recommande au conseil d'administration d'approuver les modifications aux articles 4.1.5.2 DÉBUT ET FIN DES ACTIVITÉS D'UN TRIMESTRE et 4.1.5.3 SUSPENSION DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES du *Règlement des études* (Règlement 2575-009), telles qu'elles sont présentées en annexe.

CU-2006-12-12-06

Certificat d'anglais langue seconde – microprogramme de 1^{er} cycle d'anglais langue seconde – microprogramme de 1^{er} cycle d'espagnol – création de programmes – recommandation au conseil d'administration

La registraire soulève une imprécision dans la formulation des conditions générales d'admission de la fiche signalétique du programme de certificat d'anglais langue seconde et du microprogramme de 1^{er} cycle d'anglais langue seconde, soit « La personne désireuse de s'inscrire au microprogramme... ». Dans la formulation normalement utilisée, une personne est admise à un programme ou est inscrite à une activité pédagogique. Une vérification sera faite avant de transmettre le dossier au conseil d'administration.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, à la recommandation de la Faculté des lettres et sciences humaines, le conseil universitaire recommande au conseil d'administration d'approuver la création du programme de certificat d'anglais langue seconde, du microprogramme de 1^{er} cycle d'anglais langue

seconde et du microprogramme de 1^{er} cycle d'espagnol et, à cet effet, d'adopter les fiches signalétiques, telles qu'elles apparaissent en annexe, et d'autoriser la mise en œuvre des programmes à compter du trimestre d'automne 2007, étant entendu qu'une vérification sera faite quant à la formulation des conditions générales d'admission aux fiches signalétiques du programme de certificat d'anglais langue seconde et du microprogramme de 1^{er} cycle d'anglais langue seconde.

VICE-RECTORAT AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES ET À LA FORMATION CONTINUE

CU-2006-12-12-07

Maîtrise en direction chorale – création de programme – recommandation au conseil d'administration

Le conseil universitaire ajoute le mot « été » sous la rubrique « Mise en œuvre du programme » à la page 3 de la fiche signalétique.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, à la recommandation de la Faculté des lettres et sciences humaines, le conseil universitaire recommande au conseil d'administration d'approuver la création du programme de maîtrise en direction chorale et, à cet effet, d'adopter la fiche signalétique, telle qu'elle apparaît en annexe, en y incluant la modification suggérée, et d'autoriser la mise en œuvre du programme à compter du trimestre d'été 2007.

CU-2006-12-12-08

Maîtrise en ergothérapie – création de programme – recommandation au conseil d'administration

Le conseil universitaire modifie la présentation des conditions générales d'admission en remontant le texte « avoir obtenu une cote de rendement collégiale (cote R) égale ou supérieure à 31 » à la suite de la phrase « Être titulaire d'un diplôme ... ».

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil universitaire modifie la recommandation en ajoutant au deuxième alinéa les mots « pour des fins de financement » après le mot approbation et en ajoutant à la fin « et d'une réponse jugée satisfaisante par le comité de direction quant au financement relatif aux immobilisations et au démarrage ».

Sur proposition régulière et à l'unanimité, à la recommandation de la Faculté de médecine et des sciences de la santé, le conseil universitaire recommande au conseil d'administration d'approuver la création du programme de maîtrise en ergothérapie et, à cet effet, d'adopter la fiche signalétique, telle qu'elle apparaît en annexe, en y incluant la modification suggérée, et d'autoriser la mise en œuvre du programme à compter du trimestre d'automne 2007, sous réserve de l'approbation pour des fins de financement du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et d'une réponse jugée satisfaisante par le comité de direction quant au financement relatif aux immobilisations et au démarrage.

CU-2006-12-12-09

Maîtrise en physiothérapie – création de programme – recommandation au conseil d'administration

Le conseil universitaire modifie la présentation des conditions générales d'admission en remontant le texte « avoir obtenu une cote de rendement collégiale (cote R) égale ou supérieure à 31 » à la suite de la phrase « Être titulaire d'un diplôme ... ».

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil universitaire modifie la recommandation en ajoutant au deuxième alinéa les mots « pour des fins de financement » après le mot approbation et en ajoutant à la fin « et d'une réponse jugée satisfaisante par le comité de direction quant au financement relatif aux immobilisations et au démarrage ».

Sur proposition régulière et à l'unanimité, à la recommandation de la Faculté de médecine et des sciences de la santé, le conseil universitaire recommande au conseil d'administration d'approuver la création du programme de maîtrise en physiothérapie et, à cet effet, d'adopter la fiche signalétique,

telle qu'elle apparaît en annexe, en y incluant la modification suggérée, et d'autoriser la mise en œuvre du programme à compter du trimestre d'automne 2007, sous réserve de l'approbation pour des fins de financement du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et d'une réponse jugée satisfaisante par le comité de direction quant au financement relatif aux immobilisations et au démarrage.

DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

CU-2006-12-12-10

Date de la prochaine réunion

Conformément au calendrier des réunions prévues pour l'année universitaire 2006-2007, le conseil universitaire fixe la prochaine réunion ordinaire au mardi 6 février 2007, à la salle Maurice-Vincent du Pavillon Georges-Cabana à compter de 13 h 30, sous réserve de modification par le président si les circonstances l'exigent.

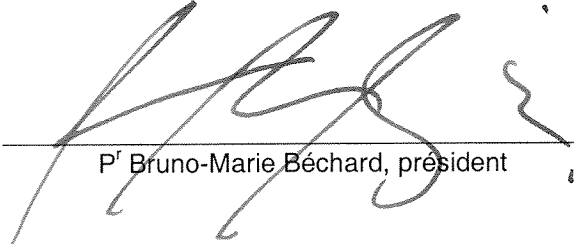
CLÔTURE DE LA RÉUNION

CU-2006-12-12-11

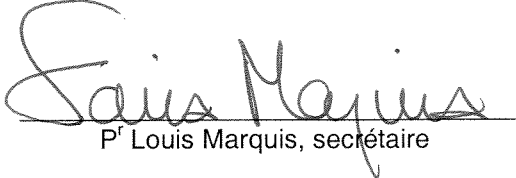
Clôture de la réunion

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil universitaire termine sa réunion à 14 h 10.

Confirmé à la réunion du 6 février 2007.



P^r Bruno-Marie Béchard, président



P^r Louis Marquis, secrétaire